

## FISCALITÉ

La montée en puissance de la « nouvelle » taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), issue du Grenelle de l'environnement, affole les élus locaux. Son montant sur chaque tonne de déchets enfouis a doublé cette année et son impact va aller croissant jusqu'en 2015.

# La fiscalité sur les déchets va alourdir les impôts locaux en 2010

Les contribuables locaux, encore sous le choc de la hausse de leurs impôts (taxe d'habitation et taxe foncière), n'ont pas fini de trinquer. Leur taxe d'enlèvement des ordures ménagères (Teom), qui suivait déjà une pente très ascendante (3 milliards d'euros en 2001, 5,05 milliards en 2008), va s'emballer dans les prochaines années. « Rien qu'en 2010, la hausse pourrait être de 2 ou 3 points en plus, en moyenne », indique-t-on à l'Association des communautés de France (ADCF), en désignant le « coupable » : la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP). Son montant sur chaque tonne de déchets enfouis a doublé cette année, passant à 15 euros à taux plein, c'est-à-dire sans valorisation préalable. Et ce n'est qu'un début. En 2015, le tarif

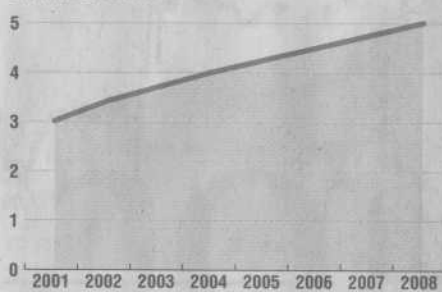
sera de 40 euros, selon l'échéancier du Grenelle de l'environnement qui s'applique également aux déchets incinérés, bien que moins durement (7 euros en 2009, 14 euros en 2015).

L'impact sur les feuilles d'impôts commencera à se faire sentir l'an prochain, quand les intercommunalités, qui ont la compétence des déchets, répercuteront le supplément de TGAP que leurs opérateurs viennent de leur facturer. La « claqué fiscale » correspondante se situerait entre 0,50 euro et 10 euros par habitant, selon une enquête d'Amorce, une association d'élus spécialisée. A fortiori, par foyer fiscal, la facture sera donc bien plus lourde.

Comment la réduire ? « Nous demandons le gel de la nouvelle TGAP, et ce tant que les 24 autres

## Les produits de la taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères

En milliards d'euros



« Les Echos » / Sources : DGCL, DGFIP

engagements du Grenelle n'auront pas été mis en œuvre », indique Nicolas Garnier, le délégué général d'Amorce. L'association compte sur ses représentants parlementaires pour plaider plusieurs amen-

dements au projet de loi de Finances 2010. Elle propose ainsi de soustraire 200 kg par habitant et par an à la masse taxable. Cette franchise fiscale correspondrait à la production moyenne de déchets dont on ne peut rien faire, sinon les brûler ou les enfouir. Dominique Braye, sénateur UMP des Yvelines et président de la communauté d'agglomération de Mantes-en-Yvelines, y est totalement acquis et depuis longtemps. « A condition que l'on contrôle bien le produit de la TGAP », précise l'élu. Enfin, l'échelle de taux de la TGAP devrait, selon

Amorce, être bien plus graduée pour tenir compte des efforts de recyclage et de valorisation déjà réalisés par les collectivités.

### Investissements repoussés

Paradoxalement, à entendre Nicolas Garnier, « alors que la TGAP se veut incitative, les collectivités qui sont déjà très engagées sont surtaxées. Certaines reportent même leurs investissements ». Le Smitred Ouest d'Armor, un syndicat mixte breton, qui se retrouve à payer 300.000 euros de TGAP supplémentaire, a retardé de deux ans l'automatisation de son centre de tri sélectif, dans le cadre d'une opération estimée à 7 millions d'euros. « On ne sait pas quelle part de cette taxe peut nous revenir », explique Jean-Yves Menou, le président de cette structure de

107 communes et 180.000 habitants.

Même constat en Ile-de-France où le Syctom est sûr de payer 50 millions d'euros de TGAP supplémentaire, mais n'a, en revanche, aucune assurance de cofinancement de l'Ademe pour son projet de « méthaniseur ». Les fonds collectés par l'Agence pour la maîtrise de l'énergie au titre de la TGAP, de l'ordre de 200 millions en 2009, doivent repartir vers les collectivités. Mais les élus en doutent. « Nous n'avons qu'un engagement de principe. Une part de la TGAP peut parfaitement aller au budget général, sachant que le dispositif ne donne guère envie d'investir, donc de consommer l'argent », estime le représentant d'Amorce.

JOËL COSSARDEAUX

# A Marseille, la taxe sur les ordures n'a pas fini de s'envoler

**La Communauté urbaine de Marseille augmente la taxe d'ordures ménagères 2010 de près de 3% pour financer le surcoût de l'incinération par rapport à l'enfouissement mais, cas unique en France, la TGAP sera à la baisse.**

DE NOTRE CORRESPONDANTE  
À MARSEILLE.

Pour la deuxième fois depuis sa création, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole (MPM) augmente la taxe sur les ordures ménagères (Teom), mais cette fois d'une fa-

çon bien plus conséquente. En 2010, le taux moyen sur l'ensemble du territoire sera de 16,1 % contre 13,5 % instauré en 2004 et 12,29 % en 2001.

## Un surcoût de 2,1 millions

L'exécutif de MPM précise que cette hausse n'a rien à voir avec les nouvelles règles de la TGAP, qui ont tout de même représenté un surcoût de 2,1 millions d'euros en 2009. « La hausse doit uniquement permettre de payer les coûts d'exploitation de l'usine d'incinération de Fos, qui entrera en service l'année prochaine et qui seront de 45 millions en 2010

pour atteindre 75 millions en 2012 », précise Eugène Caselli, le président PS de MPM. L'intercommunalité s'engage en outre dans la démarche d'une harmonisation obligatoire des taux appliqués sur son territoire alors que l'écart va aujourd'hui de 5,11 % pour Châteauneuf-des-Martigues à 17,8 % à Marseille. D'ici à 2014, cet écart devra être sensiblement réduit, avec l'instauration de zones de perception homogènes en termes de service et de taux.

La TGAP est d'autant moins un problème à Marseille que le passage de l'enfouissement à l'inci-

nération de l'essentiel des 700.000 tonnes de déchets produits chaque année va se traduire par une forte réduction de la note à payer à l'Etat. En 2010, la taxe va en effet passer de 11 euros la tonne enfouie à 4 euros la tonne incinérée, voire moins puisqu'une partie doit être méthanisée.

Autrement dit, Marseille, plutôt considérée comme un mauvais élève dans le domaine des déchets - l'Europe impose la fermeture de la décharge d'Entresen et le taux de recyclage reste largement inférieur à la moyenne nationale - sera la seule

à profiter du nouveau dispositif de la TGAP, contrairement à des collectivités qui font des efforts depuis des années.

## Facture supplémentaire

En revanche, la note de la future usine de traitement ne cesse de grimper. Son coût est successivement passé de 280 millions d'euros à la signature du contrat en 2005 à 325 millions en début d'année. Aujourd'hui, l'entreprise Evere, délégataire des installations, a fourni une facture supplémentaire de 107 millions, dont une partie est contestée par MPM, auxquels se rajoutent

50 millions pour la mise aux nouvelles normes de l'installation de méthanisation. « Et cela sans avoir encore engagé les modifications que nous avons demandé pour que la part de méthanisation passe de 23 % à 47 % », remarque Antoine Rouzaud, élu communautaire (PRG), chargé de l'assainissement, qui craint d'autres mauvaises surprises alors que la mise en service du site est sans cesse décalée et pourrait ne pas intervenir avant septembre 2010. A Marseille, la Teom n'a pas fini d'augmenter.

BRIGITTE CHALLIOL

## BUDGET

## Le gouvernement aurait dû réformer les taxes locales sur l'électricité

## TÉLÉGRAMME